



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-170

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-06-12-00004 - Arrêté ARS Occitanie 2025-3516 modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'Institut régional du cancer de Montpellier (2 pages)

Page 3

ARS OCCITANIE

R76-2025-06-12-00004

Arrêté ARS Occitanie 2025-3516 modifiant la
composition nominative du Conseil
d'Administration de l'Institut régional du cancer
de Montpellier

ARRETE ARS Occitanie-2025- 3516
Modifiant la composition nominative du Conseil d'Administration
De l'Institut régional du Cancer de Montpellier

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6162-7 et L6162-8 et D6162-2 ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu** le décret ministériel du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté ARS-LR 2012-496 du 26 avril 2012 modifié fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut régional du Cancer de Montpellier ;
- Vu** la décision ARS Occitanie n°2025- 2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la décision 2025-11 du Président de l'Institut National du Cancer en date du 11 juin 2025 portant désignation de **Madame le Professeur Frédérique PENAULT-LLORCA** en qualité de personnalité scientifique au sein du Conseil d'Administration de l'ICM de Montpellier ;
- Vu** le courrier en date du 11 juin 2025 du Directeur Général de l'Institut régional du Cancer de Montpellier sollicitant le renouvellement d'un membre du conseil d'administration ;

ARRETE

N° FINESS : 34 078 049 3

Article 1er :

Les dispositions de l'arrêté ARS LR 2012-496 modifié susvisé fixant la composition nominative du Conseil d'Administration de l'Institut régional du Cancer de Montpellier sont modifiées comme suit :

1° En qualité de représentant des personnalités scientifiques :

- **Madame le Professeur Frédérique PENAULT-LLORCA**, représentante de l'Institut National du Cancer ;

Article 2 :

En application des dispositions de l'article D. 6162-3 alinéa 3 du code de la santé publique, la durée du mandat du membre visé à l'article 1^{er} du présent arrêté est fixé à 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12/06/2025

Le Directeur Général



Didier JAFFRE